

# L'ensemble de politiques sur l'audit interne - L'ancien contre le nouveau

**PRÉCÉDENT**

**ACTUEL**

**Loi sur la gestion des finances publiques**

Politique sur l'audit interne (2012)

Politique sur l'audit interne (2017)

**Directive sur la vérification  
interne au gouvernement au  
Canada (2012)**

**Directive de l'audit interne  
(2017)**

**Normes relatives à la  
vérification interne au sein  
du gouvernement du  
Canada(2012)**

**Les normes de l'Institut des  
auditeurs internes inclus  
dans la nouvelle politique**

# L'ensemble de politiques de gestion financière- L'ancien contre le nouveau

**PRÉCÉDENT**

**ACTUEL**

**Loi sur la gestion des finances publiques**

Cadre des politiques de gestion financière

Politique sur la gouvernance en matière de gestion financière

Politique sur le contrôle interne

Politique sur la comptabilité des stocks

Politique sur la gestion financière des ressources, l'information et les rapports financiers

Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Politique sur la comptabilisation des opérations non monétaires

Politique sur les imputations interministérielles et les virements entre crédits

Politique sur les autorisations spéciales de dépenser les recettes

Politique sur les provisions pour évaluation de l'actif et du passif

Politique sur la gérance des systèmes de gestion financière

Directive sur la vérification des comptes

Directive sur la gestion financière de l'administration de la paye

Directive sur les comptes à fins déterminées

Directive sur les avances comptables

Directive sur les services de soutien internes

Directive sur l'application de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée

Directive sur les cartes d'achat

Directive sur les prêts et les garanties d'emprunts

Directive sur le paiement, la perception et la remise des taxes et droits provinciaux

Directive sur les réclamations et les paiements à titre gracieux

Directive sur les pertes de fonds et de biens

Directive sur la gérance des systèmes de gestion financière

Directive sur les éventualités

Directive sur les demandes de paiement et le contrôle des chèques

Directive sur l'utilisation du Trésor pour les sociétés d'État

Directive sur la délégation des pouvoirs financiers pour les dépenses

Directive sur les rentrées, dépôts et enregistrements de fonds

Directive sur les cartes de voyage et les chèques de voyage

Directive sur les comptes bancaires ministériels

Directive sur la gestion des comptes débiteurs

Directive sur l'enregistrement des créditeurs en fin d'exercice

Directive sur l'engagement des dépenses et le contrôle des engagements

Directive sur l'inscription des opérations financières dans les comptes du Canada

Norme comptable 2.2 – Importance relative

Norme comptable 3.4 – Stocks

Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et des organismes

Norme comptable 3.1 – Immobilisations

Norme comptable 3.6 – Éventualités

Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor – Rapport financier trimestriel des ministères et des organismes

Norme comptable 3.1.1 – Logiciels

Norme sur l'inscription des opérations financières dans le plan comptable ministériel

Norme comptable 3.2 – Paiements de transfert

**Politique sur la gestion financière**

Directive sur la délégation des pouvoirs financiers pour les dépenses

Directive sur la délégation des pouvoirs financiers pour les dépenses

Directive sur les imputations et les pouvoirs financiers spéciaux

Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements

Directive sur les normes comptables

Directive sur les paiements

Manuel de comptabilité du gouvernement du Canada

Procédures obligatoires pour le paiement des réclamations contre l'État et paiements à titre gracieux

Norme concernant les rentrées de fonds qui sont disponibles en vertu de l'article 39 de la Loi sur la gestion des finances publiques

Procédures obligatoires pour les paiements par carte d'achat

Procédures obligatoires pour les personnes ayant des pouvoirs délégués de dépenser et de signer des documents financiers

Procédures obligatoires pour les paiements par carte de voyage